

**Nombre de membres  
en exercice:** 18

**Séance du mardi 14 mai 2024  
20 heures 00**

**Présents :** 11

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze mai l'assemblée régulièrement convoquée le 14 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de Abel MARTIN.

**Votants:** 13

**Sont présents:** Martine CHAIGNON, Roger DÉMONTÉ, Sophie HUET, Abel MARTIN, Jordan MOINEAU, Jean PIRON, Frédéric SUZANNE, Dominique TALVARD, Jocelyne DUSSAULT, Nadine BULIK, Marie-Laure JAVON

**Représentés:** Christian BOURGOIN, Albert LECLERC

**Excuses:**

**Absents:** Régis SCHELLAERT, Jean-Gérard JAFFORY, Sophie ALLARY, Chantal GONCALVES DA SILVA, Guillaume ROBINET

**Secrétaire de séance:** Roger DÉMONTÉ

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel des présents, un secrétaire est nommé.

Le procès verbal de séance du 4 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - DM1 Budget 70800 Correction erreur saisie résultat 2023 - DE 040 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution section investissement	122341.03	
001	Solde d'exécution section investissement		-122341.03
<b>TOTAL :</b>		<b>122341.03</b>	<b>-122341.03</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>122341.03</b>	<b>-122341.03</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **VOTE à l'unanimité des voix**, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus ou moins values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - DM 2 Budget 70800 Régularisation article 1068 - DE 041 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	413994.39	
61521	Entretien terrains	-413994.39	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		413994.39
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		-169312.33
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>244682.06</b>

<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>244682.06</b>
----------------	-------------	------------------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **VOTE à l'unanimité des voix**, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus ou moins values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - DM3 Budget 70800 Régularisation legs Truchon - DE 042 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
10251	Dons et legs en capital	-0.20	
10251	Dons et legs en capital	-30716.71	
10259 (040)	Reprise sur dons et legs en capital	30716.71	
2111	Terrains nus	0.20	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **VOTE à l'unanimité des voix**, en dépenses les suppléments de crédits indiqués ci-dessus.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - DM4 Budget 70800 Provisions créances à recouvrer - DE 043 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	-18831.63	
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	18831.63	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **VOTE à l'unanimité des voix**, en dépenses les suppléments de crédits indiqués ci-dessus.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - DM1 Budget 73000 Régularisation équilibre - DE 044 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
70611	Redevance d'assainissement collectif		0.60

777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		-0.60
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>			
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **VOTE à l'unanimité des voix**, en recettes les suppléments de crédits compensés indiqués ci-dessus.

Objet: Transfert de compétence "eau potable" à la 3CBO - DE\_045\_2024

**Vu** la délibération n° D2024\_036 du conseil communautaire séance du 28 mars 2024,

**Considérant** que les communes membres de la 3CBO doivent donner leur accord afin que tous les actes nécessaires à la préparation du transfert de la compétence "eau potable" soit pris,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la **majorité** des voix (2 ABS) :

- **DONNE** son accord de principe pour le transfert de compétence "eau potable" à la 3CBO,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération.

Le conseil municipal ne se prononce pas sur l'adhésion à un syndicat, une réunion à ce sujet étant organisée à Gy-Les-Nonains vendredi 17 mai à 10h00.

Objet: Transfert de compétence "assainissement" à la 3CBO - DE\_046\_2024

**Vu** la délibération n° D2024\_037 du conseil communautaire séance du 28 mars 2024,

**Considérant** que les communes membres de la 3CBO doivent donner leur accord afin que tous les actes nécessaires à la préparation du transfert de la compétence "assainissement" soit pris,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la **majorité des voix** (2 ABS) :

- **DONNE** son accord de principe pour le transfert de compétence "assainissement" à la 3CBO,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération.

Le conseil municipal ne se prononce pas sur le référent déontologue et reporte le sujet au prochain conseil municipal.

Objet: Création postes ATSEM - DE\_047\_2024

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est précisé que cette délibération n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité Social Technique compétent.

Compte tenu de la demande formulée par deux agents, de la nécessité d'harmoniser les postes équivalents, d'adapter les postes aux besoins réels des services, il convient de créer les effectifs sur le poste ATSEM conformément au temps de travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des voix, **décide** :

1. La création d'un emploi de ATSEM Principal 1ère classe à temps non complet à 31/35ème pour les missions d'ATSEM à l'école maternelle à compter du 1er juin 2024.

2. La création d'un emploi de ATSEM à temps non complet à 31/35ème pour les missions d'ATSEM à l'école maternelle à compter du 1er juin 2024.

Ces emplois pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière médico-sociale, au grade d'ATSEM, d'ATSEM principal de 2ème classe ou ATSEM principal de 1ère classe.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de la filière sanitaire et sociale et/ou d'expérience en petite enfance. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de ATSEM (indice brut maximal 432) ou ATSEM principal 2ème classe (indice brut maximal 486) ou ATSEM principal 1ère classe (indice brut maximal 558).

2. De modifier ainsi le tableau des emplois.

3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Objet: Travaux de voirie 2024 - DE 048 2024

M TALVARD présente les travaux de voirie 2024 étudiés par la commission en amont :

Commune déléguée Montcorbon

- Construction d'un parking VL au cimetière
- Renforcement de chaussée Chemin Saint Saturnin
- Renforcement de trottoir rue de l'Égalité, côté pair, entre la rue de l'église et le pont

Commune déléguée Douchy

- Construction de trottoirs route des Giraults
- Renforcement de voirie route de Brigny

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les devis présentés des entreprises PLAISANCE et VAUVELLE. La commission a émis un avis favorable pour les propositions de l'entreprise VAUVELLE.

Le conseil municipal, après un large débat et à la demande de certains conseillers, propose que la construction de bateaux en face des entrées de garage (chemin Saint Saturnin et rue de l'Égalité) soit otée du devis et prise en charge par les pétitionnaires.

Pour la construction du parkin public VL face au cimetière, il est également demandé que la fourniture et pose des buses en face de chaque entrée soient retirées du devis, à charge également des pétitionnaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité** des voix :

- **ACCEPTE** les devis de la société VAUVELLE comme détaillés ci-dessous :

*Montcorbon*

- Rue Saint Saturnin - Renforcement de chaussée, gravillonnage : 10.374 € T.T.C.
- Rue de l'Égalité - Construction d'un parking VL au cimetière : 15.573 € T.T.C.
- Rue de l'Égalité - Renforcement de trottoir côté pair entre la rue de l'Église et le pont, gravillonnage : 7.411,20 T.T.C.

*Douchy*

- Route de Brigny - Renforcement de voirie depuis le panneau 70 en limite de commune sur 1760 ml + carrefour "Le Petit Champs", gravillonnage : 71.569,20 € T.T.C.
- Route des Giraults - Construction de trottoir depuis les CC2 à la rue des Capucines : 26.191,20 € T.T.C.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et transmettre les documents.

Objet: Achat mobilier scolaire école élémentaire - DE 049 2024

Monsieur le Maire, sous couvert de la commission scolaire, rappelle que l'équipe enseignante a sollicité l'ameublement de la classe de CM2 en tables individuelles.

Il est présenté les devis suivants au conseil municipal pour décision - Achat de 20 tables individuelles + casiers + chaises

- a) Yves Ollivier : 3.345,07 € T.T.C.
- b) Manutan : 2.795,04 € T.T.C.
- c) Lacoste : 4.081,20 € T.T.C.
- d) Comat & Valco : 3.720,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité** des voix :

- **VALIDE** le devis CF24-562A du 01.02.2024 d'un montant de 3.345,04 € T.T.C.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et le transmettre la commande

M SUZANNE demande le devenir des anciennes tables et sollicite l'installation de quelques unes d'entre elles à la garderie pour les enfants qui souhaiteraient s'avancer sur les devoirs. Réponse : c'est une possibilité à étudier.

#### Commission PCS Sécurité

Mme BULIK épaulée de M PIRON présente le travail réalisé par la commission, conformément à la demande émise lors d'un précédent conseil municipal, et en concertation avec le Conseil Départemental. Des modifications sur l'audit présenté par le Conseil Départemental ont été réalisées afin d'améliorer la mise en sécurité des usagers aux abords des commerces, au carrefour des départementales 34 et 943..

La commission propose de travailler le projet sur la zone 2 faisant l'objet de 3 propositions (documentation fournie avec la convocation) :

proposition 1 à 51.000€ H.T., proposition 2 à 73.000 € H.T., proposition 3 à 70.000 € H.T.

M TALVARD et M DÉMONTÉ soulignent que la commission travaux de voirie n'a pas été conviée et qu'il serait bon de réunir les 2 commissions.

Mme JAVON propose d'associer la commission travaux de voirie et d'étudier la possibilité d'installer des panneaux de limitation de vitesse lumineux (radars pédagogiques).

M PIRON note que les propositions de la commission sont systématiquement contrariées, qu'il n'est pas aisé de régler le stationnement sauvage aux abords des commerces et dit que si certains se sentent plus aptes à reprendre le dossier, qu'ils le reprennent. Des usagers et administrés ont fait remonter ce problème récurrent quoiqu'en disent certains.

Mme JAVON propose une nouvelle réunion conjointe avec la commission travaux de voirie, commission PCS Sécurité, le Conseil Départemental et les commerçants.

#### Objet: Subventions 2024 - Projets - DE\_050\_2024

Monsieur le Maire informe de la notification des subventions accordées et demande au conseil municipal de se prononcer sur la validation des projets :

- a) **Eclairage public** (passage en LED sur l'ensemble du territoire de la commune sur 2 ans)
  - Devis estimatif SOMELEC A72-2023-FLP055 du 27/10/2023 d'un montant de 101.042,40 € T.T.C.
  - Subvention Conseil Départemental de 21.844 € soit 26% du montant H.T.
  - En attente de l'attribution de la DETR et Fonds Vert
- b) **Porte et fenêtres mairie** (isolation)
  - Devis PROSPER D23NN01970c du 12.01.2024 d'un montant de 19.464,42 € T.T.C.
  - Subvention Conseil Départemental de 4.870 € soit 30% du montant H.T.
- c) **Puits du souvenir** (création cimetière de Douchy)
  - Devis CATON 1000054676 du 22.12.2023 d'un montant de 6.718 € T.T.C.
  - Subvention Conseil Départemental de 4.000 € soit 71%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **VOTE** :

- **A l'unanimité des voix** :

- a) Eclairage public : projet d'un montant de 101.042,40 € T.T.C. (devis estimatif)
- b) Puits du souvenir cimetière de Douchy : projet d'un montant de 6.718 € T.T.C.

- **A la majorité des voix** (1 CONTRE - 3 ABS) :

b) Porte et fenêtres de la mairie : projet d'un montant de 19.464,42 € T.T.C.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis afférents aux projets ci-dessus énumérés.

M PIRON informe qu'il travaille sur la réhabilitation du logement au-dessus de la boulangerie, a reçu un devis de plomberie, attend le devis électrique.

M PIRON attend également des devis pour les vitraux de l'église Saint Saturnin.

Ces projets seront présentés pour le budget 2025.

#### Informations - questions diverses

Commission "communication - bulletin municipal" : la distribution est achevée.

M DÉMONTÉ n'a pas reçu la feuille rectifiée de l'annuaire. Réponse : M DÉMONTÉ n'est pas obligé d'attendre le conseil municipal pour évoquer ce point et peut s'adresser au secrétariat

M SUZANNE informe que la commission scolaire n'a pas reçue l'information qu'un test de service unique jusqu'à la fin du mois mai (en lieu et place du mois de juin) a été mis en place, l'ayant appris par sa fille.

Réponse: Ce test a été décidé en concertation avec la directrice, à leur retour de congés sociaux, afin d'établir les horaires et ajuster l'organisation pour que l'inspection académique en soit informée rapidement pour une mise en place en septembre 2024.

M SUZANNE souhaite faire un point sur la recherche de médecins confiée au cabinet DIAS et pose la question si à un moment donné, la commune va solliciter un remboursement pour prestation non aboutie. Réponse: le Maire et les adjoints l'avait évoqué, le sujet a été mis en suspens. La convention va être reprise, concertation d'action avec Mme SPONTON pour l'envoi d'un courrier et une demande de remboursement.

M MARTIN informe, avant que toute information détournée ne vienne aux oreilles des membres du conseil et de la population, qu'il a été convoqué avec le Maire délégué de Montcorbon par la gendarmerie le matin même à l'élevage de chiens de type Husky au Petit Beauvais à Montcorbon. Leur présence était requise en tant que témoins si personne ne venait à leur ouvrir. Le déploiement des forces de l'ordre et autres organismes n'a pas dû passer inaperçu. Plusieurs infractions devaient leur être notifiées.

Mme CHAIGNON demande un point sur les logements vacants. M PIRON répond qu'un logement sis Allée Louis Bouleau a été visité mais non retenu. Il va être proposé à la location par affichage, page facebook et site internet. Il reste le logement du 75 rue du Gâtinais dans lequel nombre de travaux sont à prévoir, le logement du 40 bis rue du Gâtinais vacant mais dont l'utilisation n'est pas encore définie, Monsieur le Maire ayant eu des demandes du Conseil Départemental et/ou Régional.

M TALVARD demande si le logement situé 32 rue du Gâtinais au-dessus de la maison médicale, pour lequel des subventions ont été obtenues, est réservé aux étudiants en médecine. Il s'étonne que la jeune dentiste y à séjourné quelques temps. M PIRON répond que c'était un hébergement temporaire et d'urgence, que cela n'a pas duré 1 mois, que le logement n'était pas occupé ni réservé.

Mme DUSSAULT demande à ce que le panneau des terrains à vendre aux Espiéteuses devrait être déplacé, il n'est pas visible de la route.

Un point est fait également sur la tenue des bureaux de vote du 9 juin 2024, il reste une place libre sur le créneau de 13h00-15h30 au bureau n° 2 à Montcorbon. Le conseil municipal est informé qu'un appel à la population a été fait sur la page facebook, sur le site internet et sur le site gouvernemental "je veux aider".

Le prochain conseil municipal est fixé jeudi 20 juin 2024 à 20h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h10.

Le Maire, Abel MARTIN

Le secrétaire, Roger DÉMONTÉ